Note Externe

Date 1. September 2022
Page 1 sur 1

Majoration sur l'énergie

Chères clientes, chers clients,

En raison des fortes fluctuations actuelles des prix de l'énergie, nous sommes contraints d'appliquer, dès le 1er septembre, une majoration sur le pourcentage des heures facturées. Le rapport entre le prix actuel du marché spot de l'électricité et la surtaxe sur l'énergie peut être consultée dans les statistiques de l'électricité 2022 ci-jointes.

Le prix du marché spot est utilisé comme référence. Celui-ci résulte des prix et des quantités horaires de toutes les bourses d'électricité. Dans la statistique de l'électricité 2022, la valeur moyenne est répertoriée par semaine calendaire. La valeur moyenne d'un trimestre sert à son tour de base pour déterminer le supplément du trimestre suivant. Ainsi, la majoration d'énergie augmente en cas de hausse du prix du marché spot et diminue en cas de baisse du prix du marché.

Vous trouverez la statistique du marché de l'électricité 2022 sous le lien suivant :

Souhaitez-vous des compléments d'informations ou avez-vous des questions ? N'hésitez pas à nous contacter, nous nous ferons un plaisir de vous aider.

LARAG AG
Toggenburgerstr. 104
9500 Wil
071 929 32 32

Stefan Thalmann
071 929 32 24
stefan.thalmann@larag.com